



DOSSIER DE PRESSE

JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

25 NOVEMBRE 2016

Sommaire

1/ Contexte	2
2/ Actions	5
1. Supports d'information	5
2. Débat TV	6
3. Les 3 ^{ème} assises de l'aide aux victimes, organisées par l'APAJ	6
3/ Stratégie de Communication	8
4/ Programme et présentation des Assises de l'aide aux victimes	8



1/ Contexte

La journée du 25 novembre est dédiée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes depuis 1999. L'Organisation des Nations Unies a voté en Assemblée Générale qu'une journée soit dédiée spécifiquement à la prise en compte de cette problématique majeure dans le monde pour diverses raisons :

- **La violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme ;**
- **La violence contre les femmes résulte d'une discrimination à l'égard des femmes, tant dans le droit que dans les faits, ainsi que de la persistance d'inégalités entre hommes et femmes ;**
- **La violence contre les femmes a de lourdes conséquences et peut empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le HIV/sida et la paix et la sécurité ;**
- **La violence contre les femmes et les filles n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle ;**
- **La violence contre les femmes est un problème mondial. Jusqu'à 70% des femmes sont victimes de la violence au cours de leur vie.**

<http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/>

En 2016, la campagne UNiTE met l'accent sur la nécessité de financer durablement les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Le manque inquiétant de financement est l'un des principaux obstacles aux efforts déployés pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles de tous horizons. Les initiatives pour prévenir et éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles manquent donc cruellement de ressources. Même si des programmes-cadres tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui tendent notamment à éliminer la violence faite aux femmes et aux filles, sont porteurs d'espoir, ils doivent pouvoir disposer de fonds suffisants pour pouvoir réellement transformer la vie des femmes et des filles.

Pour mettre cette question sur le devant de la scène, les 16 journées d'activisme contre la violence basée sur le genre organisées en 2016 dans le cadre de la campagne UNiTE du Secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ont pour thème : « Orangez le monde : levez des fonds pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ». Cette initiative est l'occasion d'attirer l'attention du monde entier sur la question du financement durable des initiatives ayant pour objectif de prévenir et d'éliminer la violence contre les femmes et de mobiliser les ressources nécessaires à cet effet.

<http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/end-violence-against-women>



**« Chaque jour en Polynésie, plus de 3 femmes
sont victimes d'un acte violent »**

VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	2012	2013	2014
Faits constatés sur des victimes féminines	1 052	1 086	1 037
VIOLENCES SEXUELLES	2012	2013	2014
Faits constatés sur des victimes féminines	141	143	117
MENACES DE VIOLENCES	2012	2013	2014
Faits constatés sur des victimes féminines	60	55	53

Source : HCR987 données DSPICOMGEND

TOTAL « VIOLENCES FAITES AUX FEMMES » ***	2012	2013	2014
Faits constatés sur des victimes féminines	1 253	1 284	1 207

*** Total des violences (AVIP) hors violences physiques crapuleuses, dont l'objectif n'est pas l'acte violent en lui-même mais l'acquisition d'un bien par la violence (ex : vol à main armée)

« Si les taux d'élucidation des violences sont très élevés en Polynésie française (98.2% en 2014), cela ne signifie pas pour autant que toutes les violences sont révélées. L'évolution à la hausse des procédures pour violences conjugales laisse à penser que le « chiffre noir » des violences faites aux femmes (violences non dénoncées par le conjoint-victime) est en diminution.

Néanmoins, le dépôt de plainte dans le contexte conjugal est encore loin d'être systématique, notamment dans les archipels éloignés.

Les violences conjugales regroupent des situations de violences physiques ou sexuelles répétées et associées à des violences verbales et psychologiques. Selon des études locales, deux femmes polynésiennes sur trois sont victimes de violences verbales, et le taux de violences physiques et sexuelles est deux fois plus élevé qu'en métropole.

Les principales infractions dont sont victimes les femmes sont les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels et les atteintes sexuelles. Les violences sur les femmes sont plus fréquemment constatées les week-ends, au domicile conjugal ou familial.

L'enquête sur les morts violentes dans le couple (Ministère de l'Intérieur - 2012) fait apparaître que la Polynésie française est la région de France où le ratio entre le nombre de décès (mort violente dans le cadre de violences conjugales) et la population est le plus important de France. »

extrait du plan de prévention de la délinquance de Polynésie française 2016/2017

Les constats sont accablants, la nécessité d'une action coordonnée de tous les acteurs n'est plus à démontrer, les interactions sont également plus nombreuses entre les différents professionnels pour tenter d'enrayer le phénomène. Mais malgré les actions entreprises en direction des victimes (sensibilisation, information, accompagnement) les actes violents restent importants. Le changement ne peut advenir que lorsque la prise en charge sera également globale, la problématique des violences conjugales implique les deux conjoints ; la réponse à cette problématique doit donc viser les deux protagonistes.



Délégation à la Famille et à la Condition Féminine

Il s'agit à présent de prendre en compte la dualité des violences conjugales, pour un changement durable, il nous faut également travailler avec les auteurs de violences. Au-delà de la répression il s'agit de favoriser une prise de conscience, d'éviter que les jeunes hommes identifient ces comportements comme des idéaux à suivre et qu'enfin ils puissent être les ambassadeurs du changement, car aussi bien les hommes que les femmes, les garçons que les filles doivent être acteurs de ce changement.

« Si les hommes n'ont plus besoin de dominer, les femmes n'auront alors pas à être dominées. »

Campagne « HeforShe » des nations unies

A cet effet, la Délégation à la Famille et à la Condition Féminine, prolonge la campagne « Heureux à deux » par un programme de prévention de lutte contre toutes formes de violence chez les jeunes baptisé « Jeunes et Violences » et diffuse dès le mois de novembre une mallette pédagogique Volet 1 « S'aimer sans violence ».

Dans le prolongement de cette campagne, des supports visuels tels des courts métrages sont nécessaires au déploiement des différentes thématiques abordées dans cette mallette pédagogique. Pour ce faire, la Délégation à la Famille et à la Condition Féminine en partenariat avec le Lycée professionnel Saint-Joseph de Pirae, représenté par Madame la directrice adjointe Marie CONSTANT, et particulièrement les classes de première et de terminale BAC PRO Communication visuelle et pluri média ont pour objectifs et missions la réalisation de ces courts-métrages depuis la rentrée scolaire 2016-2017 à l'occasion de deux événements importants du mois de novembre, à savoir :

- La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire (05 novembre)
- La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).

En parallèle à cela, des supports d'information ont été créés à destination des victimes mais également des auteurs.

Un débat télévisé animé par des professionnels du domaine des violences intrafamiliales sera également proposé sur TNTV.

Enfin, l'Association Polyvalente d'Action Judiciaire (APAJ) organise la troisième édition des Assises de l'aide aux victimes du 21 au 25 novembre 2016 à destination des professionnels ainsi que deux conférences grand public.



2/ Actions

1. Supports d'information

La Délégation à la Famille et à la Condition Féminine a mis à jour différents supports d'information qui seront distribués à partir du 21 novembre aux différents partenaires ainsi qu'au public:

- Un référentiel « Lutter contre les violences au sein du couple et les formes de violences familiales » avec un volet « connaissance partenariale » et un volet « éclairages, bonnes pratiques, et procédures »;
- Des cartes « numéros utiles » distribués au grand public ;
- Des schémas de procédure victimes et auteurs « je suis violent » et « je suis victime » sous forme de posters traduits en tahitien et amenés à être affichés dans des lieux publics;

Mais également,

- La diffusion de 4 spots de prévention réalisés par la 1^{ère} BAC PRO COM-VISUELLE du Lycée St Joseph de Pirae à savoir :

1. ***A la folie*** : décrit la violence conjugale dans un jeune couple.

Un jeune couple s'aimant à la folie et dont le garçon très jaloux et possessif ne supporte pas les regards, sms et attentions des autres garçons portés à sa copine, il la violente et déclare lors de son arrestation que c'est lui « l'homme » ...la femme lui doit respect et obéissance !

2. ***La goutte de trop*** : décrit la violence conjugale et intra familiale.

Une jeune fille dans le coma revoit les scènes violentes qui l'ont menée dans cet état, les disputes incessantes de ses parents, son père alcoolique battant sa mère...c'est la goutte de trop...elle décide de secourir sa mère mais finit elle-même par être victime et meurt !

3. ***Aidez moi !*** : décrit le harcèlement en milieu scolaire

Un jeune garçon souffrant du harcèlement dans son lycée se sent totalement seul face à cette situation, il n'en peut plus de se faire harceler et frapper au quotidien, plutôt que d'en parler il choisit le suicide.

4. ***Et si c'était toi ?*** : décrit le harcèlement et le racisme en milieu scolaire

Un garçon métropolitain se fait harceler dans son nouveau lycée, il est malmené et rejeté...il finit par se faire agresser physiquement par la bande de voyous de son école et se retrouve dans le coma ne sachant pas s'il va s'en sortir !

Ces différents spots de prévention seront diffusés sur les chaînes de TV locales.





Délégation à la Famille et à la Condition Féminine

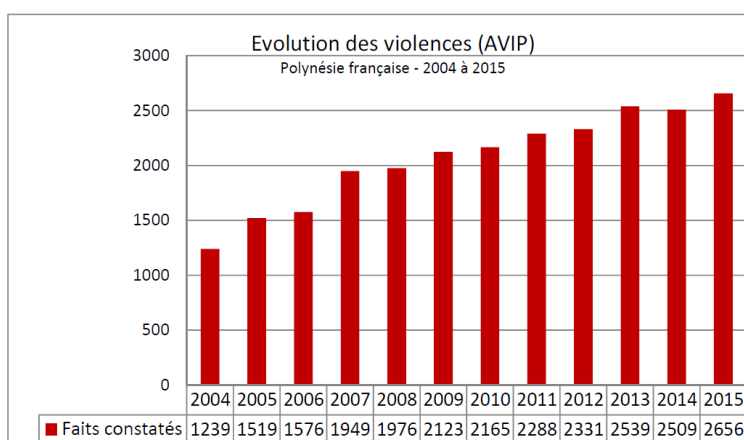
2. Débat TV

Un Débat télévisé a été demandé par la Délégation à la Famille et la Condition Féminine pour faire un état des lieux des violences intrafamiliales sous l'angle des auteurs :

- profil et données chiffrées d'un auteur type de violences
- les différentes actions mises en place
- les perspectives d'amélioration

Ce débat n'aura pas pour seul objectif de mettre en avant les violences conjugales mais bien de faire un état des lieux des violences intrafamiliales qui sont au cœur de l'actualité de ces dernières années.

Les violences ou atteintes volontaires à l'intégrité physiques (AVIP) ont doublé sur les dix dernières années et représentent depuis 2013 plus de 2 500 faits par an.



Si les faits de violence ont doublés c'est qu'il y a deux fois plus d'auteurs de violences. Il faut donc s'attacher à comprendre le processus qui amène un individu à devenir violent pour agir en amont dans les générations futures.

D'où la grande nécessité de faire intervenir les forces vives du territoire afin de poser les faits, informer au sens large la population Polynésienne des mesures applicables et surtout d'ouvrir à de nouvelles perspectives pour un avenir plus sûr. Seront donc présents sur le plateau :

- Les forces de l'ordre
- Le SPIP (Service d'Insertion et de Probation de Polynésie Française)
- La justice
- Le pays
- Intervenant extérieur

3. Les 3^{ème} assises de l'aide aux victimes, organisées par l'APAJ

La délinquance en Polynésie Française connaît des formes particulières pouvant être liées aux modes de vie mais également aux conditions économiques et sociales qui se sont détériorées ces dernières années (crise économique, promiscuité, consommation d'alcool et de stupéfiants, déscolarisation, démission du rôle parental, etc.)

Délégation à la Famille et à la Condition Féminine Tél : 40.80.00.40 – Fax : 40.80.00.47

Mail : secretariat@femmes.gov.pf BP 2551-98713 Papeete

Immeuble Putiaoro, 2ème étage (au-dessus de TNTV) - PAPEETE



Délégation à la Famille et à la Condition Féminine

Face à ces constats, les forces vives de Polynésie ont décidé de travailler de façon stratégique et coordonnée pour enrayer la tendance.

Dans la continuité de l'impulsion de certaines mairies qui se sont dotées au cours des dernières années d'un C.L.S.P.D afin de tenter de trouver des solutions « localisées », un Conseil de prévention de la délinquance de Polynésie française a été installé le 2 mars 2016, dont la mission sera tournée vers 4 axes prioritaires,

- La prévention des addictions
- La délinquance des mineurs
- La prévention des violences intrafamiliales
- La tranquillité publique

L'objectif ainsi poursuivi est de voir adopter et mis en œuvre des mesures concrètes et uniformes à l'ensemble du territoire pour lutter contre la délinquance.

Pour aller plus loin dans ce projet ambitieux, le gouvernement de Polynésie et plus particulièrement le ministère de l'éducation de la jeunesse et des sports a organisé les Assises de la Jeunesse en février 2016 et le ministère de la solidarité et de la famille a réunit de nombreux acteurs de la société civile autour de la Conférence de la famille.

La volonté affichée de ces réunions publiques est de tenter de réfléchir à une réponse collective sur des problèmes individuels afin de prévenir notamment les passages à l'acte.

Il ressort que la question de la délinquance en Polynésie française est l'affaire de tous.

Animé d'une dynamique similaire, l'APAJ a décidé d'organiser, pour la troisième fois, les assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance.

En effet, organisées pour la première fois en Mai 2007, avec une seconde édition en novembre 2012, les Assises de l'aide aux victimes avaient pour but de fédérer et promouvoir une meilleure coopération entre les acteurs en ce domaine avec la finalité prioritaire d'offrir un accompagnement toujours plus adapté à ses usagers.

Ces assises permettent, par une analyse systémique, de débattre et de former une centaine de personnes, professionnelles et bénévoles à l'intervention auprès des victimes et auteurs d'infractions.

Compte tenu du succès des éditions précédentes, de la persistance voire de l'accroissement des comportements déviants, du sentiment d'insécurité, de la méconnaissance du système judiciaire la question de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance apparaît toujours d'actualité.

Au regard de l'état des lieux de la délinquance sur le Fenua, l'APAJ ne pouvait faire l'économie de réunir à nouveau les professionnels et acteurs du secteur.

L'APAJ organise également 2 conférences publiques les :

- Mardi 22 novembre 2016, de 18h à 20h à l'ISEPP

Délégation à la Famille et à la Condition Féminine Tél : 40.80.00.40 – Fax : 40.80.00.47

Mail : secretariat@femmes.gov.pf BP 2551-98713 Papeete

Immeuble Putiaoro, 2ème étage (au-dessus de TNTV) - PAPEETE



Délégation à la Famille et à la Condition Féminine

Thème : Trajectoire délinquante : éducation, entre autoritarisme et laxisme, comment trouver la juste voix ?

- Jeudi 24 novembre 2016, de 18h à 20h à l'Université de Polynésie Française
Thème : Vers une réforme de la justice : de nouveaux enjeux

3/ Stratégie de Communication

La Délégation à la Famille et à la Condition Féminine a fait le choix cette année de ne plus parler uniquement des victimes de violences mais des alternatives existantes et des prises en charge possibles pour les auteurs, afin d'enrayer la récurrence mais surtout de pouvoir proposer aux familles l'opportunité de sortir du cycle de la violence, voire de ne jamais y entrer.

A travers les supports d'information, tels que le schéma de procédure appelé « Je suis violent », l'auteur prend conscience de sa violence et connaît les risques auxquels il s'expose s'il ne change pas de comportement.

Le débat télévisé, quant à lui, dont l'angle d'approche est de dresser le portrait type d'un auteur de violence devrait pouvoir annoncer de nouvelles perspectives.

Enfin les assises de l'aide aux victimes, faisant appel à des connaissances internes au territoire mais également du Canada et de France pourront apporter des ressources complémentaires aux professionnels du Pays pour de nouvelles approches et méthodes dans le domaine de la prise en charge des victimes, mais également des auteurs de violence.

Nous rappelons par ailleurs que de plus en plus d'initiatives sont appliquées, notamment par l'APAJ pour limiter la récurrence et aider au mieux les familles, dont les auteurs eux-même, grâce à des groupes de parole par exemple.

4/ Programme et présentation des Assises de l'aide aux victimes

En PJ